



Damphreux-Lugnez

Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

L'assemblée communale ordinaire aura lieu **le mercredi 27 mars 2024 à 20 heures** à la salle communale de Damphreux-Lugnez.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée. *
2. Voter un crédit de CHF 770'000.- TTC en vue des travaux de réalisation d'un trottoir de liaison sur la route cantonale dans la localité de Lugnez (500m), la création d'un arrêt de bus ainsi que l'assainissement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public; Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.
3. Présentation et approbation du contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, à conclure entre la commune mixte de Damphreux-Lugnez et la RCJU.
4. Approuver les nouvelles armoiries de la nouvelle commune.
5. Divers et imprévus.

*Le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2023 est à disposition sur le site internet www.damphreux-lugnez.ch ou au Secrétariat communal. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

Damphreux-Lugnez, le 4 mars 2024.